



## Demande de naturalisation

Par **AF**, le **21/02/2021** à **09:17**

Bonjour,

Je suis rentré en France en août 2008 avec un visa long séjour étudiant, j'ai acquis ensuite un titre de séjour étudiant qui a été renouvelé tout les ans jusqu'à janvier 2016 où ma demande a été refusé et j'ai reçu un OQTF. En septembre 2018 j'ai régularisé ma situation et j'ai obtenu un titre de séjour VPF d'un an et qui a été renouvelé ensuite par un autre de 2 ans. Ce dernier expire en octobre 2021. Je compte faire un renouvellement et demander une carte de résident. Je souhaiterai savoir si en parallèle je peux effectuer une demande de naturalisation par décret, si oui est ce que ma demande a des chances d'être acceptée? À noter que je suis en CDI depuis septembre 2018 et que je suis marié depuis novembre 2020 à une ressortissante française.

Cordialement

Par **youris**, le **21/02/2021** à **09:37**

bonjour,

vous pouvez consulter ce lien officiel sur la naturalisation par décret:

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers/Naturalisation/Demande-de-naturalisation-par-decret>

la naturalisation française est une décision discrétionnaire de l'administration française qui peut la refuser même si le demandeur remplit toutes les conditions.

salutations